



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE
Jeudi 20 décembre 2018

L'an **DEUX MILLE DIX-HUIT**, le **jeudi 20 décembre** à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 12
présents : 11
votants : 12

PRÉSENTS : G. RINFRAY - P. THOMAS - G. DESCHAMPS - S. HAMEL - Y. STEINER
- MP RABU - O. BRULE - V. MAIRESSE - M. GUENEGO - T. SAULNIER - S.
NOURISSON
REPRÉSENTÉS : C. ALLAIN pouvoir à G. DESCHAMPS
ABSENTS EXCUSÉS :

Date de convocation : Le 18/12/2018

Mme MP. RABU a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 109-2018 : AVENANTS AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE LA BOULANGERIE – LOTS 6-8-9

Mr le Maire présente aux membres du conseil les avenants au marché de construction de la boulangerie pour les lots 6,8,9. Il s'agit de moins-values.

Lot 6 menuiseries intérieures : -451.35 € HT

Lot 8 carrelage : -600.00 € HT

Lot 9 peinture : -1588.00 € HT

Il y a lieu de se prononcer sur ces avenants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** les avenants en moins-value au marché de construction de la boulangerie pour les lots suivants :
 - **Lot 6 menuiseries intérieures : -451.35 € HT**
 - **Lot 8 carrelage : -600.00 € HT**
 - **Lot 9 peinture : -1588.00 € HT**
- Mandate M. Le Maire pour signer les documents relatifs à ces avenants.

DÉLIBÉRATION N° 110-2018 : MODIFICATION DU BUDGET COMMUNE - Décision modificative 4

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de modifier le budget communal afin de permettre le mandatement des dernières factures relatives à l'aménagement du parking de la boulangerie.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Modifie** le budget commune comme suit :
 - **Chapitre 23 – D 2315 opération 28** + 15 000 €
 - **Chapitre 23 – D 2315 opération 17** - 15 000 €

DÉLIBÉRATION N° 111-2018 : MODIFICATION DU BUDGET COMMERCE - Décision modificative 3

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de modifier le budget commerce suite à l'octroi par le Conseil Général d'une subvention pour l'acquisition du matériel de la boulangerie.

De plus, le maître d'œuvre a calculé les révisions de prix, et cela nécessite d'inscrire de nouveaux crédits pour permettre le mandatement des dernières factures de construction de la boulangerie.

M. Le Maire propose d'inscrire la subvention en recettes, d'inscrire des crédits en dépenses et d'équilibrer la modification du budget en diminuant la subvention de la commune prévue au budget commerce.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Modifie** le budget commerce comme suit :

▪ Chapitre 23 – D 2313	+ 10 000 €
▪ Chapitre 13 – R 1323	+ 25 000 €
▪ Chapitre 13 – R 13141	- 15 000 €

DÉLIBÉRATION N° 112-2018 : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL – MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

M. Le Maire informe les membres du Conseil que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le code des assurances,

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- **Décide:**

- La mairie de Poligné mandate le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.
- Les risques à couvrir concernent
 - les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL
 - les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires
- La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

DÉLIBÉRATION N° 113-2018 : CONVENTION DE PARTICIPATION AU CENTRE DE LOISIRS ENTRE LES COMMUNES DE POLIGNE ET LE SEL DE BRETAGNE

M. Le Maire donne lecture de la convention proposée à la commune de Le Sel de Bretagne, fixant les modalités de participation des communes de résidence lors de l'accueil d'enfants extérieurs à la commune de Poligné à l'accueil de loisirs « les Mômes du Semnon ».

La convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans.

La commune de Le Sel de Bretagne a décidé d'adhérer à la convention à compter du 1^{er} janvier 2019, par délibération du 10 décembre 2018.

Il y a lieu de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide l'adhésion de la commune de Le Sel de Bretagne à la convention** fixant les modalités de participation des communes de résidence lors de l'accueil d'enfants extérieurs à la commune de Poligné à l'accueil de loisirs « les Mômes du Semnon », **à compter du 1^{er} janvier 2019**, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans
- **Mandate** M. Le Maire pour signer la dite convention.

DÉLIBÉRATION N° 114-2018 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande de subvention du directeur de l'école publique, Les Asphodèles, et des enseignantes pour le voyage scolaire organisé en mars 2019.

L'école organise une classe découverte pour 40 élèves et sollicite une subvention exceptionnelle de 10 € par élève soit 400 €.

Il y a lieu de se prononcer sur le versement d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix et 1 abstention,

- **décide** de verser les **400 €** à l'école pour la classe découverte organisée pour les 40 élèves.
- **précise** que le versement de cette subvention sera effectué sur présentation des justificatifs de dépenses.
- **mandate** M. Le Maire pour verser la somme auprès de l'USEP les Asphodèles.

DÉLIBÉRATION N° 115-2018 : DEMANDE D'INSCRIPTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la mise en sécurité des piétons dans le bourg, prévue en 2018/2019 peut faire l'objet d'une attribution de subvention au titre des recettes des amendes de Police.

Après échange et discussion, le conseil municipal, décide :

- de **demander** l'inscription au titre des amendes de police, pour les projets d'aménagement susvisés.